

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 15/02/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAoui Nawal (Procuration de MME VIGUIE Nawel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 15/02/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME VIGUIÉ Nawel (Procuration à MME LAGHZAoui Nawal), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude)

Absents : M. HEIM Philippe, M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. DE LAGARDE Vincent.

**N° DEL2023-07 : Création poste Agent de maîtrise principal.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle la délibération n°DEL2022-44, du 26 septembre 2022, portant création de l'emploi permanent de Responsable des Services Techniques sur le grade de Technicien.

Suite à la procédure de recrutement, le choix s'est porté sur un agent titulaire du grade d'Agent de Maîtrise Principal, promouvable au grade de Technicien puisque lauréat du concours.

La procédure administrative veut que cet agent soit nommé dans la commune de Puygouzon sur le grade d'Agent de Maîtrise Principal puis détaché pour stage, pendant une durée d'un an, sur le grade de Technicien.

Il poursuivra ainsi la double carrière le temps que la durée de stage se termine.

M. Le Maire expose qu'il est donc nécessaire de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise principal pour permettre le recrutement du candidat retenu à l'issue de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE DE :**

- **CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'Agent de Maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

  
**Vincent De LAGARDE**

**Le Maire**

  
**Thierry DUFOUR**



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 081-200063360-20230220-20230222\_7-DE

